

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 Mars 2022

CO 422 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .67

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAUBIER Bernard, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, CHUARD Valentin BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, CHAUVIN Roger, PERRARD Roland, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, LABBEZ Alain, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, DODANE Ghislaine, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE-FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Guy, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à BONNET Dominique, LECOQ Yves à BOUDRY Jeanne, BUGADA Catherine à BRIOT GAIDIOZ Cécile, GAVAT William à MOREL Denis, PAQUIEZ Valérie à BENETRUY Sylvain, ROBERT Bruno à VIONNET André, GAVAT Alain à RENAUD Jean Marie, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent à MAIRE Serge, JOURD'HUI André à GAILLARD Jean François, BOUILLET Françoise à FORET Clément, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle, FLEURY Michel à CETRE Michel,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Etaient Excusés : PETIGNY Loïc, DECOTE Yves, GROS Roger, BUYS Nelly, CATHENOZ Catherine, MONTEVECCHIO Patrick, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENAUX Denis, PROST JACQUOT Claire, YANARDAG Mikaël, RIGOULET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille,

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

Convocation faite le : 23 Mars 2022

Objet : Ingénierie 2022-2023 du programme LEADER et cotisation à l'association nationale LEADER France

La CCAPS porte le programme européen LEADER 2014-2022 dans la continuité de l'ex-PETR Pays du Revermont, dont le dossier de candidature a été retenu par le comité de sélection présidé par la Région les 25 et 26 juin 2015.

Pour la fin de mise en œuvre de ce programme, le dernier dossier d'ingénierie couvrira la période 2022 - 2023.

En 2022, l'équipe se composera de 3 personnes (2 ETP) :

- 1 personne en charge de la coordination LEADER à raison de 0,3 ETP
- 1 gestionnaire à raison de 0,7 ETP
- 1 animatrice LEADER à raison de 1 ETP.

En 2023, l'équipe se composera de 4 personnes (2 ETP) :

- 1 personne en charge de la coordination LEADER à raison de 0,5 ETP
- 1 gestionnaire à raison de 0,7 ETP
- 1 animatrice LEADER à raison de 0,5 ETP
- 1 stagiaire en charge de l'évaluation LEADER à raison de 0,3 ETP

Par ailleurs, les territoires LEADER en France se sont fédérés dès 1997 en association nationale : LEADER France. Cette fédération est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est un partenaire majeur qui intervient pour relayer les difficultés des territoires. Il est notamment fortement impliqué dans la mobilisation des pouvoirs publics pour que le programme LEADER actuel soit enfin opérationnel.

Objet : Ingénierie 2022-2023 du programme LEADER et cotisation à l'association nationale LEADER France

LEADER France a vocation également à valoriser les réussites des territoires LEADER et leurs bonnes pratiques.

LEADER France représente aujourd'hui 340 territoires ruraux engagés dans la démarche LEADER de la programmation 2014/2020. LEADER France est un soutien à disposition de l'équipe technique grâce à son site internet avec un forum d'échanges permettant de partager des expériences avec d'autres sites, la proposition de journées de formation et de rencontres notamment pour favoriser la coopération entre territoires.

L'adhésion à l'association LEADER France est une dépense éligible du programme Leader dans le cadre des dépenses d'ingénierie et à ce titre peut élargir à une subvention de 80 %.

Les dépenses prévisionnelles du dossier ingénierie 2022 – 2023 s'élèvent ainsi à 191 005,25 €.

Les dépenses d'ingénierie éligibles sont prises en charge à hauteur de 80% par le programme Leader, soit 152 804,20 € de subvention attendue. Le reste à charge prévisionnel pour la communauté de communes s'élève à 38 201,05 €.

Plan de financement :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Cotisation LEADER France et formation	1 700 €	LEADER	152 804,20 €
Ingénierie interne	163 135,00 €	Autofinancement CCAPS	38 201,05 €
Coûts indirects	24 470,25 €		
Frais de déplacement	1 700,00 €		
TOTAL	191 005,25 €	TOTAL	191 005,25 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Adhère à l'association LEADER France pour un montant de 600 € en 2022 et 600 € en 2023

2/ Approuve le plan de financement présenté ;

3/ Sollicite une subvention européenne de 152 804,20 € via le programme Leader porté par le GAL Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

4/ S'Engage à prendre en charge en autofinancement la part de subvention non couverte par les fonds sollicités et en acceptant que son autofinancement serve de contrepartie publique au FEADER ;

5/ AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce projet et à déposer les demandes de subventions.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Dominique BONNET

